

Particuliers

Attestation de cession d'animaux d'espèces non domestiques (Formulaire 16198*01)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 16198*01](#)

Cette attestation peut être utilisée pour toute cession (vente ou don) d'animaux sauvages.

Ville de
Saint
Bonnet
de mure



Mairie de Saint Bonnet de Mure
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure
04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure